



PREMIERES ASSISES AFRICAINES DU LEASING

Casablanca, 8 mai 2017

Intervention de Monsieur Abderrahim BOUAZZA

**Directeur Général de Bank Al-Maghrib
(Banque Centrale du Maroc)**

**Monsieur le Président de l'APSF,
Monsieur le Directeur de la Société Financière Internationale
Monsieur le Vice-président de Leaseurope,
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir de prendre part à la séance d'ouverture des premières assises africaines du leasing, organisées par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) et la Société Financière Internationale (SFI).

Je tiens à saluer cette initiative qui vise à constituer une plateforme d'échange d'expériences et de dialogue entre les parties prenantes dans le domaine du leasing au niveau du continent africain. Cet événement, premier du genre pose une nouvelle brique qui s'ajoute à celles déjà en place pour la construction de relations pérennes et fructueuses entre les pays du continent en matière économique et financière.

Cette rencontre traite d'un thème tout à fait spécifique, celui du crédit-bail, instrument de financement des entreprises qui connaît des niveaux de développement différenciés d'une région à l'autre. Il est parfois très peu utilisé bien qu'il soit un instrument de financement adapté pour les PME qui sont souvent confrontées à des problèmes d'accès au crédit bancaire classique.

Pour ce qui est du secteur du crédit-bail au Maroc, sa consolidation au cours des quatre dernières décennies lui a permis d'être résilient aux difficultés de la conjoncture économique et de contribuer de manière croissante au financement des entreprises.

Ainsi, en termes d'encours, les financements par crédit-bail ont atteint, à fin 2016, près de 5 milliards de dollars, soit 6 fois leur niveau à fin 2000, représentant ainsi 5 % du PIB et 10% des financements bancaires aux entreprises.

Le financement de l'investissement par le crédit-bail représente une part de 17% dans la Formation Brute du Capital Fixe contre moins de 8% au début des années 1990.

Le développement du secteur du crédit-bail a été rythmé par les évolutions aux plans légal et réglementaire et la trajectoire des cycles économiques et ce, à l'image du secteur bancaire dans son ensemble.

La soumission de l'activité de crédit-bail à la loi bancaire de 1993 fut un élément structurant pour le secteur. Cette loi a consacré pour la première fois cet instrument comme une opération de crédit dont l'exercice est limité aux seuls établissements dûment agréés.

Cette loi a aussi octroyé aux sociétés de crédit-bail le statut de société de financement, soumises à des réglementations d'ordre prudentiel et comptable.

Un large alignement du dispositif prudentiel des sociétés de financement sur celui des banques, qui sont sous les règles de Bale 3 depuis 2014, était indispensable pour que ces sociétés soient traitées comme contreparties bancaires par le marché. Les risques encourus sur les sociétés de financement sont ainsi considérés, d'un point de vue prudentiel, de la même manière que ceux portant sur les banques.

Toutefois, il y a lieu de souligner que les sociétés de financement ne sont pas des contreparties au sens de la politique monétaire du fait qu'elle ne collectent pas des dépôts à vue auprès du public, la loi bancaire de 2006 les ayant autorisées à recevoir des fonds du public que lorsque leur terme est supérieur à un an. C'est ainsi qu'elles refinancent une partie de leur portefeuille de crédit sur le marché de la dette privée.

L'obligation de se doter d'une gouvernance saine constitue un autre enjeu pour les sociétés de crédit-bail. A cet effet, elles ont été tenues de mettre en place une structure organisationnelle claire et transparente, un partage de responsabilités bien défini, un dispositif de contrôle adéquat, et des comités de gouvernance spécifiques comprenant des administrateurs indépendants.

Dans ce processus de convergence du secteur aux meilleurs standards, Bank Al-Maghrib a toujours prôné une démarche progressive et concertée avec l'APSF en prenant en compte les spécificités de l'activité de crédit-bail afin d'adapter les exigences réglementaires notamment les normes de fonds propres et de division de risques ainsi

que les règles comptables, en particulier celles ayant trait à la classification des créances non performantes et de provisionnement.

Ce travail de convergence vers les meilleurs standards vise non seulement le maintien de la solidité individuelle des sociétés de crédit-bail, mais aussi d'éviter le transfert des risques aux groupes bancaires dont elles relèvent, ces groupes étant tenus de consolider les comptes et les risques de leurs filiales selon les normes IFRS (international Financial Reporting Standard) et de Bale 3.

Les réformes entreprises au plan légal avec une cadence relativement plus fréquente au cours des dernières années ont ouvert la voie à une diversification des produits financiers du secteur, cantonnés pendant longtemps au crédit-bail-mobilier. Il en est ainsi de la location de fonds de commerce, du lease-back et du financement de l'immobilier.

Dans le même ordre d'idées et plus récemment, la réforme de la loi bancaire en 2015, qui a autorisé la création de banques participatives, a prévu des dispositions régissant l'offre de produits conformes à la charia en particulier l'Ijara Montahia bi-tamlik, produit qui présente globalement les mêmes caractéristiques que le leasing.

Les pouvoirs publics ont également accompagné le secteur sur le plan fiscal, en octroyant un ensemble d'avantages fiscaux qui ont été levés une fois qu'il a atteint une certaine maturité et en adaptant les règles fiscales applicables aux spécificités du métier.

De même et plus récemment, la Caisse Centrale de Garantie, qui est un établissement de crédit à statut public, a mis en place une offre de garantie propre au crédit-bail pour faciliter l'accès des TPME à ce type de financement.

Il convient aussi de souligner que les sociétés de crédit-bail opèrent, au même titre que les autres établissements de crédit, dans un environnement caractérisé par une amélioration constante de l'information financière et une sensibilisation croissante à la qualité de la relation entre ces établissements et leur clientèle et à une protection renforcée de celle-ci.

Dans ce cadre, je dois signaler en particulier la mise en place, par Bank Al-Maghrib en concertation avec la profession bancaire et d'autres partenaires :

- d'un crédit bureau en 2009 qui a été renforcé par un second crédit bureau en 2015. Le crédit bureau constitue un outil très précieux permettant aux établissements de crédit de mieux maîtriser leurs risques.
- l'Observatoire de la TPME, créée récemment avec pour mission de mettre à la disposition des opérateurs publics et privés des statistiques et informations sur les TPME,
- un dispositif de médiation bancaire, en 2009, pour le règlement à l'amiable des différends qui opposent les Établissements de crédit à leur clientèle.
- la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière, en 2013, qui a pour mission de mener des campagnes de sensibilisation de la population et des micros petites et moyennes entreprises sur les questions financières et les risques associés aux produits bancaires et financiers.

Mesdames et Messieurs,

Si les efforts conjugués des pouvoirs publics, de Bank Al-Maghrib et des opérateurs ont été couronnés par le développement de l'activité de leasing, ce dernier ne s'est pas encore imposé en tant qu'instrument de financement alternatif des TPME.

En effet et bien que les établissements de crédit-bail allouent plus de la moitié de leur portefeuille de financement aux TPME, la pénétration du leasing reste insuffisante :

- le leasing représente à peine 27 % des crédits d'investissement accordés aux entreprises par l'ensemble des établissements de crédit.
- la structure des ressources financières des entreprises, fait ressortir que le leasing se positionne derrière l'autofinancement, les dettes fournisseurs et les dettes bancaires.

Le tassement du crédit-bail au cours des cinq dernières années peut certes s'expliquer par une conjoncture économique nationale difficile, résultant notamment de la faiblesse de la croissance économique dans la zone euro, principal partenaire du Maroc et la volatilité du cycle agricole.

Toutefois, l'activité de crédit-bail recèle un potentiel de croissance important eu égard aux différents chantiers économiques d'envergure, menés dans le cadre des politiques sectorielles des pouvoirs publics.

Pour en parler, je me limiterai au secteur agricole et à celui du secteur des énergies renouvelables.

Le Maroc a pour ambition de faire du secteur agricole, qui emploie 40% de la population active, un levier important pour son développement socioéconomique et ce grâce au Plan Maroc vert lancé en 2008.

Ce plan a pour principal objectif de consolider et de développer une agriculture et une agro-industrie performante, adaptée au marché, en les protégeant contre les risques climatiques, en favorisant les investissements privés et en préservant les ressources en eau.

Le plan mobilise des financements très importants provenant de l'État, des bailleurs de fonds internationaux et de banques nationales. Les établissements de crédit-bail, dont les financements au secteur agricole restent faibles, peuvent apporter des solutions de financement adaptées aux agriculteurs en partenariat avec les banques.

Le Maroc a également de grandes ambitions dans le domaine des énergies renouvelables. Il a pris l'engagement de couvrir, à hauteur de 52%, ses besoins électriques à partir des énergies renouvelables.

Lors de la COP 22 organisée, sous la présidence du Maroc à Marrakech, le secteur financier national a pris un ensemble d'engagements, pour accompagner la politique du gouvernement et promouvoir la finance verte.

La finance verte ouvre de nouvelles opportunités d'investissements pour les entreprises qui nécessitent la mobilisation de financements très importants de la part du secteur bancaire et financier. Là aussi les sociétés de crédit-bail pourraient se positionner pour apporter leurs concours financiers aux projets d'investissements basés sur des énergies propres.

En somme, la profession du crédit-bail devrait s'engager dans une démarche d'innovation pour redonner un nouveau souffle au marché et

mieux adresser les besoins de la clientèle tout en vulgarisant davantage ce mode de financement auprès de la population cible.

Au plan du continent, j'estime que devant les besoins considérables de financement des entreprises, le développement du crédit-bail a de beaux jours devant lui, en complément du financement bancaire classique.

Conscientes de ces besoins, les banques marocaines ont engagé une stratégie d'extension de leurs activités en Afrique visant l'inclusion financière des populations et le financement des économies dans le cadre de partenariats sud-sud.

Actuellement, les trois grands groupes bancaires marocains sont présents dans pas moins de 25 pays africains à travers une quarantaine de filiales et succursales. Cette dynamique s'est plus récemment élargie aux secteurs de l'assurance, du micro-crédit et du transfert de fonds.

Dans ce sillage, l'initiative de ces assises africaines ne peut que contribuer à renforcer ce modèle de partenariats interafricains et inciter les acteurs du leasing opérant dans le continent à échanger les expertises et nouer des liens de partenariat.

Avant de clore mon intervention, je voudrais dire un mot sur l'APSF avec laquelle nous entretenons de bonnes relations de proximité et de dialogue à tous les échelons. Ainsi, le Gouverneur de Bank Al-Maghrib rencontre les membres de cette association au moins une fois par an pour échanger sur les sujets d'intérêt mutuel et définir une feuille de route annuelle des actions à mener pour rehausser le secteur des sociétés de financement aux meilleurs standards.

Je vous souhaite de fructueux débats et pleine réussite de ces premières assises.